

## 4 - ÉPREUVES DE SÉLECTION AU TITRE DE LA VOIE PRINCIPALE D'ADMISSION

### 4.1 Écoles relevant de la banque commune d'épreuves (BCE-CCIP)

#### 4.1.1 Épreuves écrites et coefficients

Option scientifique

	EPREUVES COMMUNES								EPREUVES SPECIFIQUES								TOTAL				
	Contraction de texte	Etude et synthèse de textes	Résumé de texte	Première langue	Deuxième langue	Première langue	Deuxième langue	Dissertation de culture générale	Dissertation de culture générale	Dissertation de culture générale	Dissertation de culture générale	Mathématiques I	Mathématiques I	Mathématiques 1 <sup>ère</sup> épreuve	Mathématiques II	Mathématiques		Mathématiques	Hist-géo économiques	Hist-géo économiques	Hist-géo économiques
Durée en heures	3	4	3	4	3	4	3	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	
(1) CERAM Sophia Antipolis et ESC Tours-Poitiers (ESEM)	3					7	4			4			6						6		30
EDHEC Grande Ecole	3			5	3					5					8				6		30
EM Lyon	3			5	3					5			6	3					5		30
ESC Amiens Picardie	3					9	7			4					3				4		30
ESC Bretagne Brest			5			5	5				5					5				5	30
ESC Chambéry			5			5	5				5					5				5	30
ESC Clermont	3					6	6			4			5						6		30
ESC Dijon Bourgogne	3					7	5			4			5						6		30
ESC Grenoble	4			7	5					2					8				4		30
ESC La Rochelle			5			6	4				6					4				5	30
Ecole de management de Normandie			3			6	5			4						7				5	30
ESC Lille		4		6	6					4			5						5		30
ESC Montpellier			4			8	8				2			3						5	30
AUDENCIA Grande Ecole	4			5	3				5						8				5		30
ESC Pau	3					8	7			4			4						4		30
ESC Rennes School of Business	4					6	4			5			6						5		30
ESC St Etienne			5			5	5				5					5				5	30
ESC Troyes			5			5	5				5					5				5	30
ESCP-EAP European school of management	3			5	3			4			6		4						5		30
ESSEC MBA	2			4	2				5			6	5				6				30
HEC	3			4	2			4			6		5						6		30
IECS Ecole de management de Strasbourg	4					8	5			4			5						4		30
INSEEC Paris-Bordeaux	3					7	6				4				4					6	30
INT Management Evry		4				6	3			4					7				6		30
ISC Paris	2					4	3				3				4					4	20
ISCID	3					5	3									2				3	16
NEGOSUP	6					6	5			4					4				5		30

Option économique

	EPREUVES COMMUNES												EPREUVES SPECIFIQUES								TOTAL
	HEC	ESCP-EAP	ESC	CCIP	CCIP	CCIP	IENA	IENA	HEC	HEC	ESSEC	EM Lyon	ESSEC	EDHEC	ESC	HEC	ESSEC	ESCP-EAP	ESC		
Durée en heures	3	4	3	4	3	4	3	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4		
(1) CERAM Sophia Antipolis et ESC Tours-Poitiers (ESEM)	3						7	4			3							7	30		
EDHEC Grande Ecole	3			5	3					5					8			6	30		
EM Lyon	3			5	3						5		4	2				8	30		
ESC Amiens Picardie		3				9	6			4				3				5	30		
ESC Bretagne Brest			5			5	5			5					5				5		
ESC Chambéry			5			5	5			5					5				5		
ESC Clermont	3					6	6			4		4						7	30		
ESC Dijon Bourgogne	4					7	5			4		3						7	30		
ESC Grenoble	3			4	4					2				10				7	30		
ESC La Rochelle			5			5	3			6					4			7	30		
Ecole de management de Normandie			4			5	5			5					4			7	30		
ESC Lille		4		6	5					4			5					6	30		
ESC Montpellier			5			6	6			5				3				5	30		
AUDENCIA Grande Ecole	3			5	3			5						8				6	30		
ESC Pau	3					6	6			3		4						8	30		
ESC Rennes School of Business	4					6	4			6		3						7	30		
ESC St Etienne			5			5	5			5					5			5	30		
ESC Troyes			5			5	5			5					5			5	30		
ESCP-EAP European school of management		3		5	3			5			4		3					7	30		
ESSEC MBA	3			4	2				6			4	4				7		30		
HEC	3			4	2			6			4		4			7			30		
IECS Ecole de management de Strasbourg	4					8	5			4		4						5	30		
INSEEC Paris-Bordeaux	3					7	6			4				3				7	30		
INT Management Evry		4				6	3			4				6				7	30		
ISC Paris	2					4	3			3				3				5	20		
ISCID	3					5	3								2			3	16		
NEGOSUP	5					7	6			3				4				5	30		



**Option lettres et sciences humaines**

	EPREUVES COMMUNES						EPREUVES SPECIFIQUES								TOTAL	
	HEC	ESCP-EAP	ESC	CCIP	CCIP	IENA	HEC	ESSEC	HEC-ESCP/EAP	ESSEC	HEC/AUDENCIA	ESSEC	HEC	ESCP-EAP		
	Contraction de texte	Etude et synthèse de textes	Résumé de texte	Première langue	Deuxième langue	Première langue	Deuxième langue	Dissertation littéraire	Dissertation littéraire	Dissertation philosophique	Dissertation philosophique	Epreuve à option	Epreuve à option	Histoire	Histoire	
Durée en heures	3	4	3	4	3	4	3	4	4	4	4	4	4	4	4	
(1) CERAM Sophia Antipolis et ESC Tours-Poitiers (ESEM)	5					5	3		5		4		4		4	30
EDHEC Grande Ecole	4			5	3				4		4		5		5	30
EM Lyon	4			5	3				5		5	3			5	30
ESC Amiens Picardie	4					7	3		4		4		5		3	30
ESC Bretagne Brest			4			4	4		5		5		4		4	30
ESC Chambéry			4			4	4		5		5		4		4	30
ESC Clermont	4					5	5		4		5		2		5	30
ESC Dijon Bourgogne			6			5	5		4		3		3		4	30
ESC Grenoble	8			8	5				2		2		3		2	30
ESC La Rochelle			4			4	4		5		5		4		4	30
Ecole de management de Normandie			5			6	5		4		3		3		4	30
ESC Lille		5		6	6				3		3		5		2	30
ESC Montpellier			6			7	7		3		2		2		3	30
AUDENCIA Grande Ecole	4			5	3				5		5	4			4	30
ESC Pau	5					5	4		5		5		2		4	30
ESC Rennes School of Business	3					6	4		6		4		3		4	30
ESC St Etienne			4			4	4		5		5		4		4	30
ESC Troyes			4			4	4		5		5		4		4	30
ESCP-EAP European school of management		3		5	3			5		5		4			5	30
ESSEC MBA	3			4	2				6		5		4		6	30
HEC	3			4	2			6		5		4		6		30
IECS école de management de Strasbourg	4					5	5		5		4		3		4	30
INSEEC Paris-Bordeaux	3					6	4		5		5		3		4	30
INT Management Evry		3				5	3		5		5		4		5	30
ISC Paris	2					3	2		3		3		4		3	20
ISCID	3					5	4				2		2			16
NEGOSUP	4					7	6	3		3		3		4		30



(1) L'ESC Tours-Poitiers (ESEM) et le CERAM Sophia Antipolis organisent un concours commun. Les deux écoles ont choisi les mêmes épreuves assorties des mêmes coefficients. Les candidats seront admissibles simultanément dans les deux écoles. Ils pourront passer leur entretien dans l'une ou l'autre des écoles, les notes obtenues valent pour les deux écoles.

NB :

\* Les épreuves orales se déroulent obligatoirement dans chacune des écoles où le candidat est admissible, à l'exception de l'ESEM et du CERAM qui ont une épreuve d'entretien commune.

Cependant pour les épreuves de langues de la Banque IENA, chaque candidat passe un oral en anglais et un oral dans une autre langue. Pour cela, il a le choix du centre d'épreuves entre Amiens, Brest, Chambéry, Clermont-Ferrand, Dijon, Evry, La Rochelle, Le Havre, Montpellier, Sophia-Antipolis, Pau, Poitiers, Rennes, Saint-Etienne, Strasbourg, Tours ou Troyes selon le choix exprimé au moment de son inscription et ses résultats d'admissibilité. Les notes obtenues à ces deux épreuves sont valables pour l'ensemble des écoles auxquelles le candidat a postulé, chaque école appliquant ses propres coefficients. Les combinaisons d'épreuves autres que anglais/allemand, anglais/espagnol, anglais/italien ou anglais/arabe sont toujours passées à Paris.

(2) ESC Amiens : négociation de groupe : 10

Entretien individuel : 10

\*\* ISC : Entretien individuel : 6

Entretien de groupe : 3

Filière technologique : Technique de gestion ou droit à la place de LV 2

\*\*\* NEGOSUP :

Entretien individuel : 6

Entretien de groupe : 4

La note obtenue à l'épreuve facultative de LV2 n'est prise en compte que si elle est supérieure à 10/20. Les points supplémentaires à la moyenne, affectés du coefficient 2, sont ajoutés au total des épreuves orales

(3) INSEEC Paris-Bordeaux

Entretien individuel : 12. Il intègre une première partie qui est un exposé de culture générale sur un sujet tiré au sort.

Entretien collectif : 6. Sujet tiré au sort parmi quatre sujets. Les problématiques proposées sont de trois types : un sujet d'actualité internationale ; l'organisation d'un évènement ; la préparation d'une réunion de travail.

### 4.1.3 Règlement des concours de la banque commune d'épreuve

Dès son inscription, chaque candidat s'engage à respecter strictement toutes les instructions figurant dans ce règlement. Toute infraction, fraude ou tentative de fraude, pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive des concours, sans préjuger des poursuites éventuelles susceptibles d'être engagées.

Les délibérations d'admissibilité et d'admission sont prononcées par le jury de chaque école. Le jury est souverain.

## INSCRIPTION AUX CONCOURS

### 1 - Conditions d'inscription

- Aucune condition d'âge, de diplôme, de scolarité ou d'aptitude physique n'est généralement exigée. Toutefois, chaque école se réserve le droit de subordonner l'admission d'un candidat à des conditions particulières. Par exemple, la réussite à des tests d'aptitude physique fait partie intégrante du processus d'admission à l'École supérieure militaire de Saint-Cyr. Les candidats sont invités à vérifier l'existence de telles conditions auprès des écoles aux concours desquelles ils auront choisi de participer.

- Les candidats doivent être en situation régulière au regard de la loi n° 97-1019 du 28-10-1997 portant réforme du service national et faisant obligation aux jeunes françaises et français de se faire recenser (auprès de la mairie de leur domicile) puis de participer à une Journée d'Appel de Préparation à la Défense -JAPD.

- Les candidats ne sont pas autorisés à se présenter la même année à deux voies différentes d'accès à une école.

- Les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique peuvent se voir fixer des dispositions particulières d'aménagement.

Certaines écoles peuvent attribuer des points de bonifications aux candidats ayant le statut de sportif de haut niveau.

### 2 - Modalités d'inscription

L'inscription s'effectue obligatoirement par internet sur le site :

<http://www.concours-bce.com> à partir du 5 décembre 2006 et jusqu'au 15 janvier 2007.

Les candidats doivent impérativement respecter la procédure d'inscription suivante, gérée par la direction des admissions et concours, qui comprend 3 phases obligatoires :

- du 5 décembre 2006 au 15 janvier 2007 : Saisie et validation des données ;

- du 16 janvier 2007 au 31 janvier 2007 : Paiement et édition du bordereau "pièces justificatives" ;

- du 16 janvier 2007 au 31 janvier 2007 : Envoi des pièces justificatives.

#### 2.1 Saisie et validation des données

Lors de l'inscription, et pour tous les concours considérés, il sera fourni au candidat un numéro d'inscription unique et un code signature confidentiel qui seront nécessaires pour tout accès au serveur. Ces données ne doivent jamais être communiquées à des tiers, le candidat devant lui-même procéder aux opérations d'inscription.

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du ou des concours présentés et à la perte du bénéfice éventuel de l'admission dans une école.

Après la saisie des informations demandées, le candidat imprimera lui-même son dossier. Il vérifiera ensuite l'exactitude des informations enregistrées et apportera, le cas échéant, les modifications nécessaires sur internet.

Il pourra alors procéder à la validation de son inscription.

L'inscription est validée lorsque la mention "dossier validé" apparaît à l'écran.

Tant qu'il ne demandera pas l'édition du bordereau "pièces justificatives", qui rend définitive la saisie

des données, le candidat pourra, jusqu'au 15 janvier 2007, faire toutes les modifications utiles sur son dossier, à condition toutefois de revalider chaque fois son inscription (écran : "dossier validé").

**Aucune inscription ne sera acceptée après le 15 janvier 2007.**

**Aucune candidature ne sera retenue si elle n'a pas fait l'objet d'une inscription sur le site internet.**

### 2.2 Paiement et édition du bordereau "pièces justificatives"

Le bordereau "pièces justificatives" sera disponible sur le site à partir du **16 janvier 2007**. Le candidat devra obligatoirement l'imprimer lui-même.

Les candidats sont orientés préalablement à cette édition vers un site sécurisé de télépaiement leur permettant de régler les frais d'inscription.

### 2.3 Envoi des pièces justificatives

Le candidat devra adresser, **au plus tard le 31 janvier 2007** (cachet de la poste faisant foi), et par l'intermédiaire de sa classe préparatoire s'il est scolarisé, le bordereau "pièces justificatives" accompagné des pièces justificatives demandées. Ce bordereau devra être signé par le candidat (ainsi que par son représentant légal s'il est mineur).

Ces envois seront adressés :

- pour les candidats des filières économiques et commerciales (y compris les élèves des classes préparatoires-Droit économie et gestion (ex D1) et Économie et gestion (ex D2), ainsi que pour la filière des classes préparatoires B/L à la direction des admissions et concours-concours BCE/ENS, BP 31, 78354 Jouy-en-Josas cedex.
- pour les candidats des filières littéraires A/L et LSH à SCGC inter ENS, 61, avenue du président Wilson, 94235 Cachan cedex.

L'inscription au(x) concours sera rejetée si l'ensemble des pièces justificatives n'a pas été adressé **avant le 31 janvier 2007** (cachet de la poste faisant foi).

### 2.4 Documents à fournir

Les pièces justificatives exigées pour l'inscription aux concours de la BCE, à fournir en un seul exemplaire, sont :

#### 1) Pièce d'identité

Une photocopie de l'une des pièces suivantes : carte nationale d'identité ou passeport ou extrait d'acte de naissance. Ce document doit être en langue française.

#### 2) Service national

Un justificatif du service national pour les candidats français ou possédant la double nationalité (en fonction de l'âge du candidat au 15 janvier 2007, date de clôture des inscriptions). Ne sont pas concernés, en revanche, les candidats ne possédant pas la nationalité française ou en cours de naturalisation au 15 janvier 2007.

	<b>DATE DE NAISSANCE</b>	<b>JUSTIFICATIF</b>
Garçons et filles, de nationalité française, né(e)s :	Avant le 15-1-1989 Du 16-1-1989 au 15-1-1991 Après le 16-1-1991	Certificat JAPD Attestation de recensement Aucun



### 3) Candidats boursiers.

Les candidats boursiers de l'enseignement supérieur français devront fournir une photocopie de la décision nominative d'attribution d'une bourse pour l'année scolaire en cours, délivrée par le rectorat ou par le CROUS. Ces candidats bénéficient d'une remise de 50 % sur le montant des droits d'inscription, voire de la totalité pour certaines écoles.

Les candidats boursiers du gouvernement français ne sont pas considérés comme boursiers au regard des concours. Les candidats concernés demanderont une attestation de paiement afin de se faire rembourser auprès du CROUS.

### 4) Handicaps

Les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique doivent signaler leur handicap lors de l'inscription pour pouvoir bénéficier d'aménagements particuliers lors des épreuves.

Le candidat doit imprimer lui-même le document précisant les instructions concernant la constitution et l'envoi de son dossier médical. Après avis de la commission départementale compétente, une décision administrative fixera, le cas échéant, les dispositions particulières d'aménagement.

### 5) Sportifs de haut niveau

Les candidats concernés doivent fournir un justificatif d'inscription sur une liste ministérielle de sportif de haut niveau.

### 6) Divers

Des pièces complémentaires peuvent être exigées pour certains concours.

Naturalisation au 15 janvier 2006.

### 2.5 Mise à jour des coordonnées et impératif de vigilance

Le candidat devra obligatoirement, tenir à jour ses coordonnées (adresse postale, adresse électronique, n° de téléphone...) sur le serveur internet pendant toute la durée des concours (de son inscription jusqu'à la date du dernier jury).

Il devra également consulter régulièrement sa messagerie électronique. Cette consultation sera quotidienne entre le début des épreuves écrites et la tenue du dernier jury.

Internet constitue le moyen privilégié de la DAC pour l'information des candidats, notamment en cas d'urgence.

Le candidat pourra également, à l'aide de son code-signature confidentiel, consulter son dossier à tout moment, et ce, jusqu'à la fin des concours.

### 2.6 Règlement des frais d'inscription

L'inscription définitive aux concours est subordonnée au règlement complet des frais d'inscription. Ceux-ci sont réglés préférentiellement au moyen d'une carte bancaire.

Ces frais restent acquis même en cas de renonciation ou démission préalable au concours.

## 3 - Organisation des épreuves écrites

### 3.1 Programme des concours

Les programmes des différentes filières sont ceux du ministère de l'éducation nationale, publiés au B.O. Ils font l'objet d'une compilation éditée par la direction des admissions et concours (brochure "Programme des classes préparatoires filière économique et commerciale - options scientifique, économique et technologique - filière littéraire).

En LV1 comme en LV2, les candidats composent obligatoirement dans la même langue pour les épreuves CCIP et IENA.

### 3.2 Convocation

Aucune convocation n'est adressée au candidat. Celui-ci devra l'imprimer afin de la présenter lors de chaque épreuve.

En cas de force majeure, une épreuve pourra être reprogrammée à bref délais, y compris à des dates et/ou des lieux différents de la convocation d'origine. Les candidats doivent prendre toutes dispositions pour répondre sans délai à une éventuelle reconvoction.

### 3.3 Vérification d'identité

Les candidats doivent pouvoir justifier de leur identité à tout moment lors des épreuves écrites et orales, à l'aide d'une pièce d'identité en cours de validité et portant une photographie récente.

### 3.4 Déroulement des épreuves

- Sont éliminés tous les candidats qui, même indépendamment de leur volonté, sont absents à l'une des épreuves.

- Tout candidat se présentant après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets n'est admis à composer qu'à titre conditionnel et ne bénéficie d'aucune prolongation. Les retards peuvent, le cas échéant, être soumis à l'appréciation du jury qui pourra attribuer la note zéro.

- Aucune sortie temporaire ou définitive n'est autorisée pendant la première heure et le dernier quart d'heure de l'épreuve. En dehors de ces périodes la réglementation des sorties temporaires est laissée à l'appréciation du chef de centre.

- À l'issue de chaque composition écrite, tout candidat est tenu sous peine d'élimination, de remettre au responsable de salle une copie, même blanche, qui sera alors signée.

Tout candidat sortant avant la fin des épreuves doit obligatoirement remettre le sujet en même temps que sa copie.

Toute tentative de violation de l'anonymat peut conduire à l'élimination du candidat. En règle générale, toute fraude ou tentative de fraude peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive des concours, sans préjuger des poursuites qui pourraient être engagées.

Il est interdit d'utiliser dans les salles de composition tout moyen de communication. Les téléphones portables et plus généralement tous les appareils disposant de capacités d'échange ou de stockage de données doivent être déconnectés dans les salles de concours. Aucun appareil, même éteint, ne doit être conservé sur les tables de composition.

L'utilisation d'une calculatrice n'est autorisée que pour les seules épreuves de "Techniques de Gestion" de l'option technologique.

Les baladeurs et casques anti-bruits sont interdits. Par ailleurs, tous les candidats portant un appareil auditif doivent en faire part au responsable de centre.

### 4 - Communication des résultats et réclamations

Les jurys des concours étant souverains, les réclamations ne peuvent porter que sur des erreurs de report de notes. En conséquence, les demandes de révision de notes ou de nouvelle correction des copies ne sont pas admises.

Le candidat pourra accéder à son résultat d'admissibilité pour chaque concours sur le site internet de l'école, après le déroulement du jury.

Toutes les notes des épreuves écrites BCE du candidat seront accessibles dans son dossier personnel sur le site [concours-bce.com](http://concours-bce.com), le jour suivant le dernier jury des écoles de la BCE.

Le candidat doit prendre connaissance sans délais de ses résultats et de ses notes.

Toutes les réclamations doivent être formulées par écrit et adressées dans les **10 jours** qui suivent la communication des résultats sur le site internet de la BCE.

### 5 - Consultation et photocopies des épreuves

Les candidats pourront, à partir du 1-10-2007, en formulant leur demande par écrit, consulter leurs copies ou obtenir les photocopies de leurs épreuves au prix de 10 euros par épreuve demandée.

La communication des copies aux candidats n'est pas de nature à entraîner la remise en cause de la note, ni le résultat final du ou des concours.

## 4.2 Écoles relevant de la banque ECRICOME

### 4.2.1 Épreuves écrites - Concours Ecricome

Option : scientifique

	<b>MATHS</b>	<b>CULTURE GÉNÉRALE</b>	<b>RÉSUMÉ DE TEXTE</b>	<b>HISTOIRE GÉOGRAPHIE</b>	<b>LV 1</b>	<b>LV 2</b>	<b>TOTAL COEFFICIENTS</b>
DURÉE	4 h	4 h	2 h	4 h	3 h	3 h	
ESC Bordeaux	5	5	3	5	4	3	25
ESC Euromed Marseille	5	5	4	5	4	2	25
ESC Reims	5	5	3	5	4	3	25
ESC Rouen	7	4	3	4	4	3	25
École ICN de Nancy	5	5	3	5	4	3	25
ESC Toulouse	5	5	3	5	5	2	25

Option : économique

	<b>MATHS</b>	<b>CULTURE GÉNÉRALE</b>	<b>RÉSUMÉ DE TEXTE</b>	<b>ANALYSE ÉCONOMIQUE</b>	<b>LV 1</b>	<b>LV 2</b>	<b>TOTAL COEFFICIENTS</b>
DURÉE	4 h	4 h	2 h	4 h	3 h	3 h	
ESC Bordeaux	5	5	3	6	4	2	25
ESC Euromed Marseille	4	5	4	5	4	3	25
ESC Reims	5	5	3	5	4	3	25
ESC Rouen	5	4	3	6	4	3	25
École ICN de Nancy	4	5	3	6	4	3	25
ESC Toulouse	5	5	3	5	4	3	25

Option : technologique

	<b>MATHS</b>	<b>CULTURE GÉNÉRALE</b>	<b>RÉSUMÉ DE TEXTE</b>	<b>ÉCONOMIE</b>	<b>LV 1</b>	<b>LV 2</b>	<b>TECHNIQUES DE GESTION</b>	<b>TOTAL COEFFICIENTS</b>
DURÉE	4 h	4 h	2 h	3 h	3 h	3 h	5 h	
ESC Bordeaux	4	3	2	4	4	2	6	25
ESC Euromed Marseille	4	4	4	3	3	2	5	25
ESC Reims	4	3	3	4	3	2	6	25
ESC Rouen	4	3	2	4	4	2	6	25
École ICN de Nancy	3	4	3	4	3	2	6	25
ESC Toulouse	4	3	2	4	4	2	6	25

### Option : lettres et sciences humaines

	DISSERTATION LITTÉRAIRE	DISSERTATION PHILOSOPH.	RÉSUMÉ DE TEXTE	HISTOIRE	LV 1	OPTIONS MATHS I/L GÉOGRAPHIE OU LATIN OU LV2	TOTAL COEFFICIENTS
DURÉE	4 h	4 h	2 h	3 h	3 h	3 h	
ESC Bordeaux	5	5	4	4	4	3	25
ESC Euromed Marseille	5	5	4	3	4	4	25
ESC Reims	5	5	3	5	4	3	25
ESC Rouen	4	5	4	4	4	4	25
École ICN de Nancy	4	5	3	5	4	4	25
ESC Toulouse	5	5	3	5	4	3	25

### 4.2.2 Épreuves orales

#### Toutes options

	ENTRETIEN	ANGLAIS	AUTRE LANGUE OU LATIN	TOTAL
ESC Bordeaux	12	4	4	20
ESC Euromed Marseille	10	3	2	15
ESC Reims	7	4	4	15
ESC Rouen	12	4	4	20
École ICN de Nancy	12	4	3	19
ESC Toulouse	7	5	3	15

## RÈGLEMENT DES CONCOURS 2007

### ECRICOME/TREMLIN 1/TREMLIN 2

#### Inscription

##### Modalités d'inscription

- Les profils requis sont les suivants :

. Concours Ecricome : étudiants en classes préparatoires, économique, commerciale ou littéraire

. Concours Tremplin 1 : étudiants titulaires (à la rentrée 2007) d'un diplôme Bac+2 validé par les six écoles partenaires (cf. [www.ecricome.org](http://www.ecricome.org))

. Concours Tremplin 2 : étudiants titulaires (à la rentrée 2007) d'un diplôme Bac+3 minimum validé par les six écoles partenaires (cf. [www.ecricome.org](http://www.ecricome.org))

- Les candidats étrangers sont admis à concourir dans les mêmes conditions que les candidats français.

- Les candidats ne peuvent présenter :

. plus de trois fois le même concours

. deux voies différentes d'accès à une école la même année.

- Les candidats doivent être en situation régulière au regard de la loi n° 97-1019 du 28-10-1997 portant réforme du service national et faisant obligation aux jeunes françaises et français de se faire recenser (auprès de la mairie de leur domicile) puis de participer à une journée d'Appel de Préparation à la Défense -JAPD.

- Les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique peuvent se voir fixer des dispositions particulières d'aménagement.

#### Saisie du formulaire d'inscription en ligne

- L'inscription s'effectue entre la date d'ouverture et la date de clôture par un moyen unique : internet.  
- Pour s'inscrire, le candidat doit disposer d'une adresse e-mail personnelle : cette adresse doit être valide durant toute la période du concours (depuis l'inscription jusqu'aux résultats d'admission)

- Les candidats doivent reporter sur la partie "état civil" du formulaire d'inscription strictement les mêmes informations que celles figurant sur la pièce d'identité qu'ils présenteront le jour des épreuves écrites.

- Les candidats doivent respecter la procédure d'inscription décrite dans le présent document et envoyer les pièces justificatives si besoin (cas des boursiers et des bénéficiaires de la mesure tiers-temps supplémentaire) à Ecricome, 23, rue Louis Le Grand, 75002 Paris.

- Lors de l'inscription, il sera fourni au candidat un numéro d'inscription unique et un mot de passe confidentiel qui seront nécessaires pour tout accès au serveur.

- Toute déclaration fautive ou erronée entraîne l'exclusion du candidat des épreuves du concours Ecricome, quelle que soit l'étape du concours.

- Aucune modification ne peut être effectuée après la date de clôture des inscriptions, à l'exception des coordonnées (adresse postale, email, numéro de téléphone) qui doivent impérativement être tenue à jour sur [www.ecricome.org](http://www.ecricome.org) pendant toute la période du concours.

#### Confirmation d'inscription

- Suite à l'inscription en ligne, le candidat doit imprimer et conserver précieusement sa confirmation d'inscription comportant son numéro de candidat. Aucune autre confirmation d'inscription n'est adressée par Ecricome.

#### Règlement des droits d'inscription

- Le règlement des droits d'inscription s'effectue lors de l'inscription en ligne par carte bancaire uniquement.

- Toute inscription est validée dès lors que le candidat s'est acquitté de ses droits d'inscription.

- En cas de désistement pendant la période d'inscription, le montant des droits d'inscription est remboursé déduction faite de 50 euros pour frais de dossier.

- En cas de désistement après la date de clôture des inscriptions, le montant des droits d'inscription reste acquis à Ecricome, quel que soit le motif du désistement.

- Tout candidat boursier de l'État français peut bénéficier d'une réduction de 50 % du montant des droits d'inscription sous réserve de la production de son attestation d'attribution définitive de bourse de l'année universitaire en cours, avant le début des épreuves écrites. Seuls les candidats boursiers ayant fourni cette attestation disposeront en ligne de leur convocation aux épreuves écrites. À défaut de la production de cette attestation, le candidat pourra participer aux épreuves écrites sous réserve du versement de la deuxième partie du montant des droits d'inscription (50%).

#### Documents à fournir à Ecricome (Ecricome, 23, rue Louis Le Grand, 75002 Paris)

- Les candidats boursiers de l'enseignement supérieur français devront fournir une copie de la décision nominative d'attribution définitive d'une bourse pour l'année scolaire en cours, délivrée par le rectorat ou par le CROUS.

- Pour bénéficier de la mesure "Tiers-temps supplémentaire" pour les épreuves écrites et/ou orales, les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique doivent fournir leur attestation CDES (commission départementale de l'éducation spéciale) au moins un mois avant les épreuves écrites.

#### Épreuves écrites

##### Programme des concours

- Les programmes sont disponibles sur le site [www.ecricome.org](http://www.ecricome.org) et diffusés dans les plaquettes concours (plaquette spécifique à chaque concours).

### Convocation

- Aucune convocation n'est adressée aux candidats : la convocation aux épreuves écrites sera disponible en ligne fin mars-début avril 2007 (Ecricome en avisera les candidats par e-mail) ; les candidats devront l'imprimer afin de la présenter lors de chaque épreuve.

### Déroulement des épreuves

- Tout candidat doit respecter impérativement les heures de sa convocation.

- Pour chacune des épreuves, il doit être muni de sa convocation et de la pièce d'identité en cours de validité utilisée lors de l'inscription et comportant une photographie récente. Dans le cas où sa pièce d'identité a plus de 3 ans, il devra se munir, en complément, d'une seconde pièce plus récente justifiant de son identité avec photo (carte d'étudiant, carte de transport,...).

- Pour chacune des épreuves, le candidat devra émarger. La signature devra être identique pour toutes les épreuves. Elle sera contrôlée à partir de la signature-test demandée avant le début de la première épreuve écrite.

- Le candidat doit respecter les horaires ainsi que toute règle annoncée au moment du concours.

- Il est interdit de composer dans une série ou option ou une langue différente de celle enregistrée par le candidat lors de son inscription.

- Le candidat suit les instructions qui lui sont données et ne peut utiliser que les copies et brouillons fournis par le centre de concours.

- Tout candidat peut être autorisé à quitter la salle, mais seulement une heure après le début de l'épreuve en cours. Toute sortie de salle est interdite dans le dernier quart d'heure de l'épreuve.

- À l'issue de chaque épreuve écrite, tout candidat est tenu de remettre une copie ou une grille de réponse, même blanche, au responsable de salle, sous peine d'élimination.

- Les épreuves sont dotées d'un coefficient propre à chaque école (cf. [www.ecricome.org](http://www.ecricome.org)).

- Le candidat admissible aux épreuves écrites sera invité à présenter les épreuves orales de langues et entretien.

Tout candidat portant un appareil auditif doit le signaler au responsable de salle dès son arrivée.

### Présence-Absence

- Tout candidat qui a signé la feuille de présence à une épreuve est considéré comme ayant participé au concours.

- Après vérification de son identité, il signe la feuille de présence. La signature devra être la même pour toutes les épreuves.

- Tout candidat qui, pour quelque raison que ce soit, et même en cas de force majeure, ne participe pas à une épreuve écrite, est considéré comme absent.

- Tout candidat absent à une épreuve est éliminé.

- Tout candidat absent ou exclu d'une épreuve ne pourra être autorisé à se présenter une nouvelle fois dans le cas où l'épreuve devrait être recommencée.

### Matériel et documents

- L'utilisation de tout document ou matériel en dehors de stylos, crayons et gomme, quelles que soient les épreuves, est interdite.

- Pour le concours Ecricome, seuls les dictionnaires suivants sont autorisés pour les épreuves écrites, en 1ère ou 2ème langue :

- arabe : arabe-arabe, arabe-français et français-arabe

- chinois : chinois-français et français-chinois

- japonais : français-japonais, japonais-français et caractères sino-japonais Kanji

- latin : latin-français (GAFFIOT).

### Comportements pouvant faire l'objet d'une sanction

- Toute violation ou tentative de violation d'anonymat,

- Les bavardages, l'échange de matériel ou de documents ou tout essai d'entrer en communication

- avec un autre candidat ou toute autre personne non habilitée pendant une épreuve,
- Toute agitation ou manifestation intempestive susceptible de gêner les autres candidats,
  - L'utilisation, ou l'essai d'utilisation ou la possession à proximité du candidat : de tous documents non autorisés (tables mathématiques, papiers divers, notices apportées par le candidat, dictionnaires non autorisés...), de matériels non autorisés (baladeurs, casques divers, machines à calculer, règles à calcul, téléphones portables ou tout autre moyen de communication...).
  - Cette liste n'est pas exhaustive et la direction se réserve le droit de sanctionner tout comportement anormal.

### Sanctions

- Les comportements décrits dans la section précédente peuvent entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive des concours, sans préjuger des poursuites qui pourraient être engagées ultérieurement.
- Le directeur général des concours et les jurys d'admissibilité ou d'admission se réservent le droit, a posteriori, d'attribuer zéro à ce candidat pour une ou plusieurs épreuves, ou de prononcer des sanctions plus graves comme :
  - . l'exclusion définitive de cette session d'épreuves ;
  - . l'interdiction de se présenter aux concours futurs ;
  - . la communication de ces éléments au ministère de l'éducation nationale, aux autres banques d'épreuves ou autres Écoles et à l'ensemble des classes préparatoires.
- Toute déclaration fautive ou erronée entraîne l'exclusion du candidat des épreuves du concours, quelle que soit l'étape du concours.

### Épreuves orales

- Les candidats admissibles à l'issue des épreuves écrites doivent prendre rendez-vous aux épreuves orales (épreuves orales de langues et entretien) sur le site [www.ecricome.org](http://www.ecricome.org) durant la période indiquée sur le site.
  - Les combinaisons de langues anglais/allemand, anglais/arabe, anglais/chinois, anglais/espagnol, anglais/italien, anglais/russe se déroulent dans l'école choisie par le candidat au moment de son inscription initiale (sous réserve de son admissibilité à cette école)
  - Les combinaisons de langues anglais/danois, anglais/grec moderne, anglais/hébreu moderne, anglais/japonais, anglais/néerlandais, anglais/polonais, anglais/portugais se déroulent dans les locaux d'Écricome à Paris.
- L'épreuve d'entretien étant spécifique à chaque école, elle se déroule obligatoirement dans chacune des écoles à laquelle le candidat a été déclaré admissible.

### Résultats

Les résultats d'admissibilité et d'admission sont publiés sur le site [www.ecricome.org](http://www.ecricome.org). Aucun courrier n'est adressé aux candidats.

### Réclamations

#### Réclamations suite aux épreuves

- Toutes les réclamations doivent être formulées par écrit et adressées dans les 10 jours qui suivent la communication des résultats.
- Les jurys des concours étant souverains, les réclamations ne peuvent porter que sur des erreurs de report de notes. En conséquence, les demandes de révision de notes ou de nouvelle correction des copies ne sont pas admises.

#### Obtention des photocopies des épreuves

- Les candidats peuvent, à partir du 15 septembre 2007, faire la demande écrite de la photocopie de leurs épreuves en contrepartie d'un montant de 10,00 euros par épreuve demandée.
- La communication des copies aux candidats n'est pas de nature à entraîner la remise en cause de la note, ni le résultat du ou des concours.

## 4.3 Écoles relevant de la banque SESAME

### 4.3.1 Épreuves écrites

<b>ÉCOLES</b>	<b>LV 1 1 H 30</b>	<b>LV2 1 H 30</b>	<b>ANALYSE/ SYNTHÈSE 4 HEURES</b>	<b>LOGIQUE 1 30 MIN</b>	<b>LOGIQUE 2 30 MIN</b>	<b>TOTAL COEFFICIENTS</b>
CeseMed Tous Tracks	4	-	5	1,5	1,5	12
CESEM Reims Tous programmes	4	-	5	1,5	1,5	12
EBP International Tous programmes	3	-	5	2	2	12
EPSCI	3	1	4	1	3	12
ESCE	3	1	4	1	1	10
IFI	3	1	4	1	1	10
École de management de Normandie Tous programmes	4	-	4	1	1	10

### 4.3.2 Épreuves orales

Les épreuves d'admissibilité sont organisées individuellement par les écoles membres de SESAME. Les notes sont cumulées avec les résultats de l'écrit pour calculer le résultat final, qui est publié par SESAME.

<b>ÉCOLES</b>	<b>ENTRETIEN</b>	<b>LANGUE 1</b>	<b>LANGUE 2</b>	<b>TOTAL COEFFICIENTS</b>
CeseMed Tous Tracks	4	4	-	8
CESEM Reims	4	4	-	8
EBP International	4	4	-	8
EPSCI	5	2	1	8
ESCE	6	2	2	10
IFI	6	3	1	10
École de management de Normandie	6	4	-	10

### 4.3.3 Gestion des intégrations des candidats admis et des affectations des candidats sur liste d'attente : SESAME 2006-2007

SESAME centralise les décisions d'intégration, de démission ou de préférence d'intégration des candidats, ainsi que la gestion des acomptes sur frais de scolarité, qui valident les prises de décision.

Le système affecte les candidats sur liste d'attente les mieux placés en fonction des places vacantes créées par les démissions et les intégrations des candidats-multi-admis. Les résultats sont publiés sur le site internet de SESAME. Les candidats n'ont qu'un seul interlocuteur, ce qui simplifie et accélère le processus d'affectation.

#### Calendrier

Résultats : **début juillet 2007**

Saisie des décisions : **à la publication des résultats** sur [www.concours-sesame.net](http://www.concours-sesame.net). Cette étape est dupliquée par l'envoi d'un document d'engagement signé par le candidat.



#### 4.4 Écoles relevant de la banque ACCES

##### 4.4.1 Épreuves écrites

ÉPREUVES	DURÉE			COEFFICIENTS		
	ESSCA	IESEG	ESDES	ESSCA	IESEG	ESDES
Synthèse	3 h			4	2,5	3,5
Maîtrise du français	2 h			2	2,5	3
Mathématiques	3 h			4	5	3,5
Anglais	1 h 30			2	2	2
Seconde langue (allemand-espagnol-italien)	1 h			bonus		

##### 4.4.2 Épreuves orales (propres à chaque école)

ÉPREUVES	DURÉE			COEFFICIENTS		
	ESSCA	IESEG	ESDES	ESSCA	IESEG	ESDES
Entretien(s)	3 h	1 h	45 mn	5		
Anglais	30 min	20 min	20 mn	3	2	2

#### 4.5 Écoles relevant de la banque PASS

##### Épreuves écrites

ÉPREUVES	DURÉE		COEFFICIENTS	
	ECE	ESPEME	ECE	ESPEME
Revue de presse internationale	1 heure 30		3	
Communication, environnement et culture internationale	1 heure		4	
Logique et analyse quantitative	1 heure 30		4	
Anglais-listening test	30 mn		2	
Anglais-use of english	30 mn		2	
Autres langues vivantes (allemand, espagnol, italien, arabe, russe, chinois, portugais, hébreu, japonais)	30 mn		2	

##### Épreuves orales

ÉPREUVES	DURÉE		COEFFICIENTS	
	ECE	ESPEME	ECE	ESPEME
Entretien de motivation	30 mn		3	

#### 4.6 Écoles relevant de la banque d'épreuves EGC

	ÉPREUVES ÉCRITES				ÉPREUVES ORALES		
	ANGLAIS QCM	CONNAIS- SANCES GÉNÉRALES	TEST DE LOGIQUE- MÉMORISATION	ÉPREUVE DE SYNTHÈSE (RÉDACTION)	ENTRETIEN	OPTION : ANGLAIS	OPTION : ESPAGNOL
DURÉE	20 MIN	20 MIN	60 MIN	2 H	1 H	15 MIN	20 MIN
COEFFICIENTS							
EGC Angoulême	2	2	2	2	12		
EGC Avignon	1	1	2	2	4		
EGC Bastia	1	1	2	2	4		
EGC Bayonne	2	2	4	4	8		
EGC Brive	3	2	2	3	8	2	
EGC Franche-Comté (Vesoul)	2	2	3	3	10		
EGC Lille	1	2	3	4	10		
EGC Martinique	2	2	3	4	7 (45 mn)	2	
EGC du Maine (Le Mans)	2	2	2	6	8		
EGC Montauban	2	2	2	4	10		
EGC Orléans	3	1	2	4	10		
EGC Réunion	1	2	2	2	12	1	
EGC Rodez	2	2	2	4	10		
EGC Saint-Lô	1	1	4	4	10		
EGC Saint-Malo	2	2	2	4	10		
EGC Valence	2	3	2	3	5		
EGC Vendée	2	2	3	4	7+2 (10 mn en anglais)	1	

EGC Avignon, Bayonne, Orléans, St-Lô et St-Malo : une note inférieure à 6/20 à l'oral est éliminatoire ; il n'y a pas de notion d'admissibilité.

EGC Saint-Malo : épreuve orale spécifique d'argumentation sur un sujet libre = 20 mn-coef : 4

EGC Bastia : une note inférieure à 6/20 à l'entretien est éliminatoire

EGC Valence : une note inférieure à 6/20 à l'épreuve d'entretien est éliminatoire

EGC Martinique : oral-option espagnol : seules les notes supérieures à 10/20 sont prises en compte

#### 4.7 Écoles relevant de la banque d'épreuves Keys

Institut européen de commerce et de gestion-Bachelor

Concours réservé aux bacheliers

**Épreuves d'admissibilité**

Sélection sur dossier scolaire : les trois années de lycée sont prises en compte.

Prévalent la régularité et l'homogénéité des résultats

**Épreuves d'admission**

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Entretien devant un jury	15 + 45 min (1)	5
Langue anglaise (oral)	20 + 20 min (1)	3
Langue optionnelle (allemand ou espagnol) (oral)	20 + 20 min (1)	2*
Tests écrits de logiques verbale et mathématique	90 min (1)	2

\* **Langue optionnelle** : seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte.

(1) *Durée de préparation et durée d'épreuve*

## 4.8 Écoles relevant de la banque d'épreuves ATOUT + 3

### Épreuves écrites et coefficients

	DURÉE	ADVANCIA PME	EAC NANTES	ISAM	ACI PARIS DIJON MONTLUÇON NICE
Synthèse	3 h	5	5	4	5
Raisonnement logique	1 h	3	3	3	2
Anglais	1 h 15	3	3	3	3
Langue vivante II	1 h	1	1	2	2

Le candidat aura le choix pour la langue vivante II entre l'allemand, l'espagnol, l'italien, le russe et le chinois. Seuls les points au-dessus de la moyenne affectés du coefficient sont pris en compte dans la note finale.

### Épreuves orales et coefficients

	ADVANCIA PME	EAC NANTES	ISAM	ACI PARIS DIJON MONTLUÇON NICE
Entretien collectif	3	3	3	3
Entretien individuel	6	6	6	6
Anglais	3	3	3	3
Langue vivante II facultative			1	1

Seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte dans la note finale. La langue vivante II présentée à l'oral est identique à celle présentée à l'écrit.

## RÈGLEMENT DES CONCOURS DE LA BANQUE ATOUT+3

Le présent règlement s'applique aux admissions en première année des écoles de la banque ATOUT+3 :

- ADVANCIA, programme de management entrepreneurial
- École Atlantique de commerce et de gestion de Nantes
- ISAM, Groupe Sup de co Amiens
- NEGOCIA-ACI Paris (1)
- ACI Dijon
- ACI Montluçon
- ACI Nice

Dès son inscription, le candidat s'engage à respecter strictement toutes les instructions figurant dans ce règlement. Toute infraction, fraude ou tentative de fraude, pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive des concours, sans préjuger des poursuites éventuelles susceptibles d'être engagées.

### 1 - Conditions d'admission et dispositions générales aux écoles

Le concours est ouvert aux candidats français et étrangers, des deux sexes, âgés de moins de 26 ans au 30 septembre de l'année de rentrée dans l'école, aux élèves de terminales (l'admission dans les écoles est soumise à l'obtention du bac), aux bacheliers ou titulaires d'un titre français ou étranger admis en dispense.

Les candidats ne sont pas autorisés à participer à plus d'une session d'admission par an à la banque ATOUT+3. Dès que le candidat aura été présent à la première épreuve, il ne pourra pas se présenter aux sessions suivantes de l'année académique en cours.

Les candidats ne sont pas autorisés à se présenter la même année à deux voies différentes d'accès à une même école.

(1) L'ACI est le bachelor marketing et commerce international de NEGOCIA qui est implanté sur 4 campus à Paris, Dijon, Montluçon et Nice.

Les candidats doivent être en situation régulière au regard de la loi n° 97-1019 du 28-10-1997 portant réforme du service national et faisant obligation aux jeunes françaises et français de se faire recenser (auprès de la mairie de leur domicile) puis de participer à une Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD).

Les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique peuvent se voir fixer des dispositions particulières d'aménagement pour leur concours.

## 2 - Inscription aux concours

### 2.1 Calendrier d'inscription

Les candidats pourront s'inscrire à une des trois sessions annuelles du concours de la banque ATOUT+3. Le calendrier est le suivant :

ANNÉE 2007	1ÈRE SESSION	2ÈME SESSION	3ÈME SESSION
Période d'inscription	Du 22 janvier au 23 février	Du 19 mars au 20 avril	Du 2 juillet au 28 août
Clôture des inscriptions	23 février	20 avril	28 août
Date limite d'envoi des pièces	2 mars	27 avril	31 août
Épreuves écrites	14 mars	12 mai	5 septembre
Jury d'admissibilité	30 mars	7 juin	17 septembre
Épreuves orales	Du 2 au 13 avril	Du 11 juin au 22 juin	Du 18 septembre au 21 septembre
Jury d'admission	19 avril	28 juin	24 septembre
Date limite de confirmation	30 avril	6 juillet	28 septembre

### 2.2 Modalités d'inscription

L'inscription s'effectue obligatoirement par internet sur le site : <http://www.concours-atoutplus3.com>

Les candidats doivent **impérativement** respecter la procédure d'inscription suivante qui comprend quatre phases obligatoires :

En période d'inscription	1) Saisie et validation des données 2) Édition du bordereau "pièces justificatives "
Jusqu'à la date limite d'envoi des pièces	3) Envoi des pièces justificatives
En clôture des formalités d'inscription	4) Réception de l'avis de confirmation finale de l'inscription par messagerie électronique

Aucune candidature ne sera retenue si elle n'a pas fait l'objet d'une inscription sur le site internet. Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du (ou des) concours présenté(s) et à la perte du bénéfice éventuel de l'admission dans une école. Il est demandé au candidat de porter la plus grande attention aux informations saisies, en particulier à la langue choisie.

Aucune inscription ne sera acceptée **après la date de clôture des inscriptions**.

### 2.3 Édition du bordereau "Pièces justificatives "

Après la validation de son dossier d'inscription, le candidat doit obligatoirement imprimer lui-même le bordereau de "pièces justificatives " au plus tard à la date limite d'inscription.

Cette impression est précédée du paiement en ligne sécurisé proposé aux candidats qui est le mode de paiement préférentiel.

Les concours et les épreuves choisis ne pourront plus être modifiés après cette édition.

#### 2.4 Envoi des pièces justificatives

Le candidat doit adresser, au plus tard à la date limite d'envoi des pièces (le cachet de la poste faisant foi), le bordereau "pièces justificatives" accompagné des pièces justificatives demandées. Ce bordereau doit être signé par le candidat lui-même et également par son représentant légal s'il est mineur.

Cet envoi sera adressé à : direction des admissions et concours de la CCIP, concours ATOUT+3, BP 31, 78354 Jouy-en-Josas cedex.

L'inscription au(x) concours sera rejetée si l'ensemble des pièces justificatives n'a pas été adressé **avant la date limite d'envoi des pièces.**

#### 2.5 Documents à fournir

Les documents exigés en un seul exemplaire pour l'inscription à la banque ATOUT+3 sont :

- une photocopie de l'une des pièces suivantes : carte nationale d'identité ou passeport ou extrait d'acte de naissance. Ce document doit être en langue française,
- une photocopie du diplôme de baccalauréat ou d'un titre français ou étranger équivalent au baccalauréat de l'enseignement du second degré admis en dispense pour les candidats étrangers,
- ou une photocopie du certificat de scolarité de l'année en cours attestant que le candidat est en classe de terminale à la date des épreuves,
- les candidats boursiers de l'enseignement secondaire français ou de l'enseignement supérieur français doivent fournir une photocopie de la décision nominative d'attribution d'une bourse pour l'année scolaire en cours, délivrée par le rectorat ou par le CROUS (ces candidats bénéficient d'une remise de 50% sur le montant des droits d'inscription),
- les candidats "Pupille de la Nation" doivent fournir un extrait d'acte de naissance portant la mention "Pupille de la Nation" (ces candidats sont exonérés des droits d'inscription),
- les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique doivent signaler leur handicap lors de l'inscription pour pouvoir bénéficier d'aménagements particuliers lors des épreuves. Le candidat doit imprimer lui-même le document précisant les instructions concernant la constitution et l'envoi de son dossier médical. Après avis de la commission départementale compétente (CDES), une décision administrative fixera, le cas échéant, les dispositions particulières d'aménagement.
- pour les écoles offrant la possibilité de suivre le cursus en apprentissage, les candidats hors UE doivent fournir une copie de leur carte de séjour portant la mention "autorise son titulaire à travailler".

#### 2.6 Confirmation finale d'inscription

Le candidat est alerté par messagerie électronique si des pièces justificatives sont manquantes.

Quand son dossier est complet et que le paiement des droits d'inscription est effectué, il reçoit un message confirmant son inscription.

#### 2.7 Service national

Les candidats de nationalité française doivent produire le document en fonction de leur âge à la **date de clôture des inscriptions** : le formulaire de recensement ou le certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense.

Les candidats ayant la double nationalité doivent produire ce même justificatif.

Les candidats ne possédant pas la nationalité française ou en cours de naturalisation à la date de clôture des inscriptions ne sont pas concernés.

#### 2.8 Mise à jour et impératif de vigilance

Le candidat doit, pendant toute la durée des concours, tenir à jour ses coordonnées (adresse postale, adresse électronique, n° de téléphone, ...) sur le serveur internet.

Il doit également consulter régulièrement sa messagerie électronique, Internet étant le moyen privilégié de communication retenu par la banque ATOUT+3 pour l'information du candidat. Ce dernier peut à tout moment contacter, après s'être identifié sur le serveur Internet, la banque ATOUT+3 par la rubrique "Nous contacter".

Le candidat peut également, à l'aide de son code-signature confidentiel, consulter son dossier et ce jusqu'à la fin des concours.

### 2.9 Paiement des droits d'inscription

L'inscription définitive aux concours est subordonnée au paiement complet des droits d'inscription. Ceux-ci sont réglés au moyen d'une carte bancaire par une transaction sur un serveur sécurisé. Ces droits d'inscription restent acquis même en cas de renonciation ou démission préalable aux concours. Les droits d'inscription s'élèvent à 80 euros pour une seule école et à 20 euros par école supplémentaire.

## 3 - Organisation des épreuves écrites

### 3.1 Programme des concours

Les programmes retenus pour le concours ATOUT+3 sont ceux de l'éducation nationale pour les classes de terminales quelle que soit la section.

### 3.2 Épreuves et coefficients

Cf. tableau ci-dessus : Épreuves écrites et coefficients

### 3.3 Convocation

Le candidat est informé par messagerie électronique de la mise à disposition de sa convocation. Il doit l'imprimer afin de la présenter lors de chaque épreuve.

### 3.4 Vérification d'identité

Le candidat doit pouvoir justifier de son identité à tout moment lors des épreuves à l'aide d'une pièce d'identité en cours de validité et portant une photographie récente.

### 3.5 Déroulement des épreuves

Est éliminé le candidat qui, même indépendamment de sa volonté, est absent à l'une des épreuves. Tout candidat se présentant après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets n'est admis à composer qu'à titre conditionnel et ne bénéficie d'aucune prolongation. Les retards peuvent, le cas échéant, être soumis à l'appréciation du jury qui pourra attribuer la note zéro.

Aucune sortie temporaire ou définitive n'est autorisée pendant la première demi-heure. En dehors de cette période, la réglementation des sorties temporaires est laissée à l'appréciation du chef de centre. Dans le cas d'une sortie définitive, le candidat doit remettre sa (ou ses) copie(s) ainsi que le sujet sous peine de voir sa copie affectée d'une note égale à zéro sur vingt.

Concernant les épreuves de QCM, le candidat doit se munir d'un stylo bille de couleur bleue ou noire sous peine de voir sa copie affectée d'une note égale à zéro sur vingt.

À l'issue de chaque composition écrite, tout candidat est tenu, sous peine d'élimination, de remettre au responsable de salle sa copie. Si elle est rendue "blanche", elle sera alors signée.

Un candidat sortant avant la fin des épreuves doit obligatoirement remettre le sujet en même temps que sa copie.

Toute tentative de violation de l'anonymat peut conduire à l'élimination du candidat. En règle générale, toute fraude ou tentative de fraude peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive des concours, sans préjuger des poursuites qui pourraient être engagées.

Il est interdit d'utiliser dans les salles de composition tout moyen de communication. Les téléphones portables et plus généralement tous les appareils disposant de capacités d'échange ou de stockage de données doivent être déconnectés dans les salles de concours. Aucun appareil, même éteint, ne doit être conservé sur les tables de composition.

Les baladeurs et casques anti-bruits sont interdits. Par ailleurs, le candidat portant un appareil auditif doit en faire part au responsable du centre de concours.

## 4 - Organisation des épreuves orales

Le candidat est convoqué par chacune des écoles où il est déclaré admissible.

### 4.1 Épreuves et coefficients

Cf. tableau ci-dessus : épreuves orales

#### 4.2 Jury d'admission

Le jury d'admission délibère à l'issue des épreuves orales. Il prend en compte le total de points des notes obtenues aux écrits et aux oraux.

Le jury d'admission se réunit dans chaque école et détermine la liste des candidats admis définitivement ainsi qu'une liste complémentaire éventuelle sur laquelle figurent, par ordre de mérite, les candidats qui pourront être appelés en cas de désistement des admis définitifs, dans la limite du nombre de places mises au concours.

#### 4.3 Confirmation d'intégration

À l'issue des jurys d'admission, le candidat admis doit s'acquitter auprès de l'école retenue d'un chèque d'acompte sur les frais de scolarité.

Ce montant sera restitué pour les élèves de terminale qui n'auraient pas obtenu leur baccalauréat.

#### 5 - Jurys de concours et réclamations

Les délibérations d'admissibilité et d'admission sont prononcées par le jury de concours de chaque école. Le jury est souverain. En ce qui concerne l'ACI, un classement unique est établi pour Paris, Dijon, Montluçon et Nice (phases d'admissibilité et d'admission).

Les réclamations ne peuvent porter que sur des erreurs matérielles de report de notes. En conséquence, les demandes de révision de notes ou de nouvelle correction des copies ne sont pas admises. Toutes les réclamations suite aux épreuves écrites doivent être formulées par écrit et adressées dans les dix jours qui suivent la communication des résultats sur le site internet de la banque ATOUT+3 à l'adresse suivante : direction des admissions et concours, concours ATOUT+3, BP 31, 78354 Jouy-en-Josas cedex.

Toutes les réclamations suite aux épreuves orales doivent être formulées par écrit et adressées à l'école concernée dans les dix jours qui suivent la communication des résultats sur le site internet de l'école.

### 4.9 Écoles recrutant sur concours propre - formations de commerce et de gestion

#### Académie d'Aix-Marseille

##### Euromed Marseille-École de management (PMF)

	<b>CULTURE GÉNÉRALE</b>	<b>ANGLAIS</b>	<b>APTITUDE LOGIQUE</b>	<b>ENTRETIEN INDIVIDUEL</b>	<b>TOTAL</b>
Durée	3 h	1 h	1 h	30 min	
Coefficients	3	2	1	6	12

#### Académie de Besançon

##### École supérieure des technologies et des affaires (ESTA Belfort)

	<b>NATURE</b>	<b>DURÉE</b>	<b>COEFFICIENT</b>
Dossier scolaire			25
Épreuves écrites			
Français		1 h	10
Physique ou technologie*		1 h	15
Langue vivante		30 min	10
Épreuves orales			
Entretien individuel		30 min	35
Langue vivante		30 min	5
Total coefficient			100

\* suivant section de bac.

### Académie de Bordeaux

Bordeaux école de management : SUP'TG Bordeaux

Inscription :

1ère session : 20-11-2006 au 25-4-2007

2ème session : 20-11-2006 au 20-6-2007

Épreuves écrites :

1ère session : 16 mai 2007

2ème session : 7 juillet 2007

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Analyse-synthèse	3 h	6
Logique	1 h	3
Anglais	1 h	3

Épreuves orales (++)

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Entretien avec un jury	30 min	6
Anglais	20 min	2

(++) Tous les candidats passent les épreuves écrites et les épreuves orales.

### Académie de Créteil

Institut supérieur de technologie et management (ISTM)

Admissibilité : sur dossier

Admission :

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Entretien individuel	1 h	4
Anglais (oral)	40 min	2

### Académie de Nantes

École supérieure pour l'innovation et l'action vers les métiers de l'entreprise  
(ESIAME Cholet)

Épreuves écrites

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Synthèse de texte	1 h	1
Anglais	1 h	1
2ème langue : allemand ou espagnol	1 h	0,5

Épreuves orales

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Entretien individuel	1 h	2



**Académie de Nantes**
**École atlantique de commerce (EAC Nantes)**

DEPARTEMENT MARKETING-VENTE			DEPARTEMENT COMMERCE INTERNATIONAL		
	DURÉE	COEFFICIENTS		DURÉE	COEFFICIENTS
Épreuves écrites			Épreuves écrites		
Épreuve de synthèse	4 heures	4	Épreuve de synthèse	4 heures	4
Épreuve de logique	1 heure	3	Épreuve de logique	1 heure	3
Épreuve d'anglais	1 heure	3	Épreuve d'anglais	1 heure	3
			Épreuve de 2ème langue	1 heure	2
Épreuve orale			Épreuve orale		
Entretien oral	1 heure	10*	Entretien oral	1 heure	12*

\* Une note inférieure ou égale à 06/20 à l'épreuve d'entretien est éliminatoire.

**Académie de Nantes**
**École de Design de Nantes-Atlantique (Design Nantes)**

NATURE	DURÉE	NOMBRE DE POINTS
Dossier scolaire		5
Lettre de motivation		5
Épreuve de créativité	1 h 30	5
Épreuve de synthèse	45 min	5
Tests de culture générale	45 min	5
Entretien de motivation (oral)	20 min	60

**Académie de Nouvelle-Calédonie**
**École de gestion et de commerce de l'EGC Pacifique Sud**
**Épreuves écrites**

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Synthèse	3 h	4
Anglais	1 h	2
Mathématiques	1 h 30	2
Culture générale	30 mn	1

**Épreuves orales**

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Entretien	15 mn	5
Anglais	15 mn	1

**Académie de Paris**

**École supérieure de négociation commerciale (NEGOSUP)**

**Épreuves écrites**

<b>NATURE</b>	<b>DURÉE</b>	<b>COEFFICIENT</b>
Épreuves communes		
Étude de dossier	4 h	5
Anglais	1 h 30	3
Langue vivante 2 (facultative)	1 h 30	2*
Épreuve à options Mathématiques ou sciences juridiques ou sciences économiques ou sciences humaines	4 h	5
<b>TOTAL</b>	<b>9 h 30 (ou 11 h)</b>	<b>13 (ou 15)</b>

\* La note obtenue à l'épreuve facultative de langue vivante 2 n'est prise en compte que si elle est supérieure à 10/20. Les points supplémentaires à la moyenne, affectés du coefficient 2, sont ajoutés au total des épreuves écrites.

**Épreuves orales**

<b>NATURE</b>	<b>DURÉE</b>	<b>COEFFICIENT</b>
Anglais	Préparation : 15 min Entretien : 15 min	3
Langue vivante 2 (facultative)	Préparation : 15 min Entretien : 15 min	2*
Entretien de groupe	1 h 30	4
Entretien individuel	30 min	6
<b>TOTAL</b>	<b>2 h 30 (ou 3 h)</b>	<b>13 (ou 15)</b>

\* La note obtenue à l'épreuve facultative de langue vivante 2 n'est prise en compte que si elle est supérieure à 10/20. Les points supplémentaires à la moyenne, affectés du coefficient 2, sont ajoutés au total des notes des épreuves orales. La langue vivante choisie en deuxième langue est la même à l'écrit et à l'oral.

**CONCOURS TEAM**

**Académie de Paris**

**Institut supérieur des sciences, techniques et économie commerciales (ISTEC Paris)**

**Épreuves écrites**

<b>NATURE</b>	<b>DURÉE</b>	<b>COEFFICIENT</b>
TAGE (mémorisation ; traitement de données quantitatives ; logique)	2 h	4,5
Épreuve de synthèse	2 h	2,5
Première langue	45 min	2
Deuxième langue	30 min	2

**Épreuves orales**

<b>NATURE</b>	<b>DURÉE</b>	<b>COEFFICIENT</b>
Entretien individuel	45 min	5
Entretien de groupe	60 min	3
Anglais	30 min	2

**Académie de Lyon**
**Institut de recherche et d'action commerciale de Lyon (IDRAC Lyon)**
**Épreuves écrites**

<b>NATURE</b>	<b>DURÉE</b>	<b>COEFFICIENT</b>
TAGE (mémorisation ; traitement de données quantitatives, logique)	2 h	4
Épreuve de synthèse	2 h	2
Première langue*	45 min	2
Deuxième langue	30 min	2

\* L'anglais doit être impérativement choisi en 1ère ou 2ème langue

**Épreuves orales**

<b>NATURE</b>	<b>DURÉE</b>	<b>COEFFICIENT</b>
Entretien individuel	30 min	7
Anglais	15 min	3
Deuxième langue (facultative, seuls les points au dessus de 10 seront pris en compte)	15 min	3

**Académie de Nice**
**École supérieure de commerce et technologie de Toulon**
**Admission principale en 1ère année**

<b>ADMISSIBILITÉ SUR DOSSIER</b>	<b>DURÉE</b>	<b>COEFFICIENT</b>
Résultats scolaires		3
Lettre de motivation		1
Compétences professionnelles, associatives, internationales		2
<b>Épreuves d'admission</b>		
Entretien de motivation	45 min	3
Test d'anglais	15 min	2
Épreuve de culture générale écrite	60 min	2

**Admission parallèle en 2ème année**

<b>ADMISSIBILITÉ SUR DOSSIER</b>	<b>DURÉE</b>	<b>COEFFICIENT</b>
Résultats scolaires		3
Lettre de motivation		1
Compétences professionnelles, associatives, internationales		2
<b>Épreuves d'admission</b>		
Entretien de motivation	45 min	3
Test d'anglais	15 min	2
Test de LV2	15 min	0,5
Épreuve de culture générale écrite	60 min	2

Admission parallèle en 2<sup>ème</sup> année

ADMISSIBILITÉ SUR DOSSIER	DURÉE	COEFFICIENT
Dossier		3
Lettre de motivation		2
<b>Épreuves d'admission</b>		
Entretien de motivation	30 min	12
Test d'anglais	20 min	3

**Académie de Paris**

**Institut international de commerce et distribution (ICD Paris)**

Épreuves écrites

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
TAGE (mémorisation ; traitement de données quantitatives ; logique)	2 h 10	4
Épreuve de synthèse	2 h 30	2
Première langue*	1 h 15	2
Seconde langue	45 min	2

\*L'anglais doit être impérativement choisi en 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> langue

Épreuves orales

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Entretien individuel	40 min	3
Anglais	20 min	1

**Académie de Paris**

**Programme supérieur en entrepreneuriat (ADVANCIA)**

Épreuves écrites

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Épreuve d'étude de dossier de créativité	3 h	5
Épreuve de synthèse	3 h	5

Épreuves orales

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Travail en groupe	45 min	3
Entretien individuel	1 h	5
Anglais	30 min	2

**Académie de Paris**

**ESCP-EAP Programme européen d'enseignement supérieur en management**

Admissibilité : sur dossier

Admission

NATURE	DURÉE
Test d'aptitude au management	1 h
Test écrit de langue (suivant choix de la filière)	1 h 30
Test oral de langue (suivant choix de la filière)	30 min
Entretien individuel	45 min

**Académie de Paris**  
**École supérieure de gestion (ESG Paris)**  
Épreuves d'admission

<b>ÉPREUVES</b>	<b>COEFFICIENTS</b>	<b>DURÉE</b>
TEST TAGE 2	4	3 h
QCM Anglais	2	30 min
Entretien individuel	4	30 min
Entretien de langue anglaise	1	30 min

**Académie de Paris**  
**Institut de préparation à l'administration et à la gestion (IPAG)**  
Formation supérieure au management (Paris et Nice)  
Épreuves écrites

<b>NATURE</b>	<b>DURÉE</b>	<b>COEFFICIENT</b>
Logique	2 h	3
Synthèse	3 h	3
Culture générale	45 min	2
Anglais	45 min	2
Seconde langue (*)	45 min	Bonus (2)

(\*) Optionnelle. Seuls les points au dessus de la moyenne sont pris en compte dans le total des épreuves d'admissibilité, affectés du coefficient 2.

Épreuves orales

<b>NATURE</b>	<b>DURÉE</b>	<b>COEFFICIENT</b>
Anglais	15 min (*)	3
Entretien individuel	30 min (*)	4
Entretien collectif	20 min (*)	3
<b>TOTAL</b>		<b>10</b>

(\*) Ces durées ne prennent pas en compte le temps de préparation de l'épreuve par le candidat. Les épreuves sont notées sur 20.

**Académie de Paris**  
**École européenne de gestion (EBS)**  
Épreuves écrites

<b>NATURE</b>	<b>DURÉE</b>	<b>COEFFICIENT</b>
TAGE (mémorisation, traitement de données quantitatives, logique)	2 h 15	3
Épreuve de synthèse	2 h 30	3
Première langue	1 h	2
Seconde langue	1 h	2
<b>TOTAL</b>		<b>10</b>

## Épreuves orales

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Entretien	40 min	5
Épreuve magnétoscopée (préparation et présentation)	45 min + 45 min	2
Première langue	15 min	1,5
Seconde langue	15 min	1,5
TOTAL		10

## Académie de Paris Institut supérieur de gestion (ISG)

### 1 - Épreuves écrites

Dates des épreuves : les 5 et 6 avril 2007

### Option scientifique

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Culture générale	4 heures	5
Contraction de texte	3 heures	4
Mathématiques	4 heures	7
Analyse économique et historique des sociétés contemporaines	4 heures	6
LVI *	3 heures	5
LV II *	2 heures	3

### Option économique

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Culture générale	4 heures	6
Contraction de texte	3 heures	4
Mathématiques	4 heures	5
Analyse économique et historique des sociétés contemporaines	4 heures	7
LVI *	3 heures	5
LV II *	2 heures	3

### Option technologique

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Culture générale	4 heures	5
Contraction de texte	3 heures	3
Mathématiques	2 heures	4
Économie	3 heures	5
Techniques quantitatives de gestion	3 heures	5
LVI *	3 heures	5
LV II *	2 heures	3

\* L'anglais doit être choisi obligatoirement une fois.

## 2 - Épreuves orales

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Entretien individuel	45 minutes	12
Entretien collectif	1 heure	5
Entretien d'anglais	15 minutes **	4
Entretien autre langue vivante*	15 minutes **	3

\* Choix entre 5 langues : allemand, italien, japonais, arabe, espagnol

\*\* 30 minutes de préparation

### Académie de Rouen

Institut supérieur de préparation professionnelle de Rouen (ISPP Rouen)

Concours 1ère année : 120 places

Épreuves écrites

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Tests de logique	1 h	3
Analyse-synthèse	3 h	3
Anglais	1 h	1

### Épreuves orales

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Entretien *	1 h	12
Anglais	40 mn	1

\* Note éliminatoire inférieure à 6/20

Concours 2ème année : 50 places

Épreuves écrites

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Anglais	1 h 30	2

### Épreuves orales

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Entretien *	1 h	3
Anglais	30 minutes	1

\* Note éliminatoire inférieure à 6/20

### Académie de Toulouse

Institut européen de gestion et de commerce (groupe ESC Toulouse)

Épreuves écrites

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Anglais QCM	1 heure	2
Synthèse de documents	3 heures	4
Test de logique et de mémorisation	45 minutes	4

### Épreuves orales

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Entretien	60 mn *	10

\* Une note inférieure ou égale à D- (1,8/5) à l'épreuve d'entretien est éliminatoire.

**Académie de Versailles**

**École des dirigeants et créateurs d'entreprise (EDC)**

**Épreuves écrites (phase d'admissibilité)**

<b>ÉPREUVES</b>	<b>COEFFICIENTS</b>	<b>DURÉE</b>	<b>NOTE ÉLIMINATOIRE</b>
Épreuve de logique et de raisonnement	6	2 h 20	05/20
Anglais	2	2 h	05/20
Options (autres langues vivantes ou économie ou mathématiques)	*	2 h	Points de bonification
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>6 h 20</b>	

*\* Seuls les points supérieurs à la moyenne seront pris en compte et s'ajouteront au total des points obtenus dans les trois autres épreuves*

**Épreuves orales (phase d'admission)**

<b>ÉPREUVES</b>	<b>DURÉE</b>	<b>COEFFICIENTS</b>
Mini jeu d'entreprise	45 min	4
Entretien individuel	30 min	4
Anglais	30 min	2
<b>TOTAL</b>	<b>1 h 45</b>	<b>10</b>

**Académie de Versailles**

**Institut supérieur des affaires (ISA)**

(Programme MBA du Groupe HEC à Jouy-en-Josas)

**1 - Présélection sur dossier basée sur :**

- les résultats au test GMAT (Graduate Management Admission Test)
- les résultats au test d'anglais (TOEFL, TOEIC ou IELTS)
- le dossier d'inscription dûment rempli (expérience professionnelle, expérience à l'international, cursus pédagogique, activités diverses, langues étrangères acquises, lettres de recommandations, essais, etc).

**2 - Épreuve orale composée de deux parties :**

- une présentation orale sur un sujet au choix du candidat (10 minutes)
- une période de questions/réponses concernant la candidature, les motivations et les objectifs professionnels (30 minutes).

L'épreuve orale se déroule auprès d'examineurs choisis parmi les membres du corps professoral permanent du Groupe HEC, les anciens diplômés du Groupe HEC, certains responsables du programme MBA et les professionnels du monde de l'entreprise.

L'admission est prononcée par un jury souverain au vu de l'ensemble des éléments de la candidature.

**Académie de Versailles**

**INT Management Évry**

**Épreuves écrites**

(Date du concours : 5 mai 2007)

<b>NATURE</b>	<b>DURÉE</b>	<b>COEFFICIENT</b>
Note de synthèse	2 h 30	12
Langue	2 h 30	6
Épreuve à option au choix (mathématiques, informatique, économie/gestion, droit, marketing)	2 h 30	12
<b>TOTAL</b>		<b>30</b>



### Épreuves orales

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Entretien	30 min	10
Langue	20 min	4
Épreuve à option au choix (mathématiques, informatique, économie/gestion, droit, marketing)	20 min	6
<b>TOTAL</b>		<b>20</b>

## 4.10 Écoles recrutant sur concours propre - Autres secteurs de formation

### Académie de Lille

#### École supérieure de journalisme de Lille (ESJ)

#### Épreuves écrites

ÉPREUVES	COEFFICIENT	NOMBRE DE POINTS
Langue française	3	60
Synthèse à partir d'un dossier	4	80
Interrogation sur le monde contemporain	4	80
Compte rendu de film	3	60
Libre propos sur un thème d'actualité	3	60
Langue anglaise	2	40
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>	<b>380</b>

Sont déclarés admissibles de plein droit les candidats ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 12/20

#### Épreuves orales

ÉPREUVES	NOMBRE DE POINTS
Exposé sur un thème d'actualité	80
Entretien avec le jury	120
Anglais	20
<b>TOTAL</b>	<b>220</b>

### Académie de Nantes

#### École de design de Nantes Atlantique

#### Épreuves écrites

ÉPREUVES	DURÉE	NOMBRE DE POINTS
Dossier scolaire		5
Lettre de motivation		5
Épreuve de créativité	1 h 30	5
Épreuve de synthèse	45 min	5
Tests de culture générale	45 min	5

#### Épreuve orale

Entretien de motivation	20 min	60
-------------------------	--------	----

**Académie de Paris**  
**Centre de formation des journalistes (CFJ)**

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ	COEFFICIENT	DURÉE
Synthèse de dossier	4	4 h
Sujet d'actualité	2	2 h
Connaissances d'actualité	2	1 h
Culture générale	2	1 h 30
Français	1	45 min
Anglais	1	2 h
Épreuves d'admission Épreuves écrites	Coefficient	Durée
Sujet libre	2	2 h
Épreuve optionnelle de langue vivante (allemand, espagnol, italien, russe)	1*	1 h 30
Épreuves d'admission Épreuves pratiques et orales	Coefficient	Durée
Enquête-reportage (écrit)	2	14 h
Enquête-reportage (oral)	1	30 min
Classement de dépêches (oral)	2	45 min
Entretien de motivation		
Épreuves spécifiques pour la sélection des journalistes "reporters d'images "	Coefficient	Durée
Enquête-repérages	2	14 h
Analyse d'un reportage télévisé	2	1 h 30

\* seuls sont pris en compte les points au dessus de la moyenne

**Académie de Paris**  
**Institut pratique de journalisme (IPJ)**

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ	COEFFICIENT	DURÉE
Connaissance de l'actualité	1	1 h
Culture générale	2	1 h
Connaissance de la France et de l'Europe	1	1 h
Synthèse de dossier	3	1 h 30 min
Rédaction d'un synopsis d'article	3	1 h 30 min

ÉPREUVES D'ADMISSION ÉPREUVES ÉCRITES	COEFFICIENT	DURÉE
Article de réflexion sur un thème d'actualité	3	3 h
Relecture et mise en forme de copie	1	1 h 15 min
Anglais	2	1 h 30 min
Épreuve optionnelle de langue vivante (allemand, espagnol)	1*	1 h 30 min
Épreuves d'admission Épreuves orales	Coefficient	Durée
Entretien individuel sur l'actualité	2	20 min
Entretien individuel de motivation	2	20 min

\* Seuls sont pris en compte les points au dessus de la moyenne.

### Académie de Paris

#### École supérieure de travail social (ETSUP)

##### Épreuve écrite

- un exposé écrit détaillé du travail actuel de service social du candidat

##### Épreuves orales

- 2 entretiens portant sur l'exposé précédent avec des enseignants et des professionnels

- Ces épreuves sont notées en 5 catégories : A, B, C, D, E.

- Les candidats ayant été notés dans les catégories A et B sont admis.

- À partir de la catégorie C les cas sont discutés en jury.

### Académie de Paris

#### École spéciale d'architecture (ESA)

##### Épreuves d'admission

ÉPREUVES	NOMBRE DE POINTS
Mathématique	5
Imagination dans l'espace	5
Logique	5
Art plastique	5
Culture générale	5
TOTAL	25
Épreuve de dessin	30
Analyse du dossier d'œuvres personnelles	15
Interview	30
TOTAL	75
TOTAL GÉNÉRAL	100 points

Pour être admis à l'ESA, le candidat doit obtenir la moyenne, soit 50 points.

### Académie de Paris

#### Institut supérieur d'interprétation et de traduction (ISIT)

21, rue d'Assas, Paris cedex 06, tél. 01 42 22 33 16, e-mail contact@isit.icp.fr

##### Filière linguistique et juridique

##### Entrée en 1ère année - Épreuves écrites d'admission

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Langue 1	2 h	1
Langue 2	2 h	1
Français	2 h	1

#### Dossier scolaire

NATURE	COEFFICIENT
Analyse des bulletins	1
Lettre de motivation	1

**Académie de Versailles**  
**Institut polytechnique La Salle Beauvais**

<b>ÉPREUVES</b>	<b>COEFFICIENT</b>	<b>DURÉE</b>
Dossier	1	
Épreuves écrites (Concours Fesic, QCM) - sciences naturelles (géologie et biologie)- mathématiques-physique-chimie	2	8 h
Entretien	2	15 à 20 min